

## AVIS PUBLIC À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**Avis** est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 4 juin 2019 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

### Emplacements et nature des demandes :

**Lot 2 760 990, rue Perreault, secteur de zone « Rv 12 »  
(7480-90-2165)**

- Pour la marge arrière donnant sur rue du bâtiment principal projeté de 7 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière minimale de 10 mètres ;

**2983, boulevard Sainte-Sophie, secteur de zone  
« Ce 5, Ag 7 et Ag 8 » (7072-32-3882)**

- Pour la hauteur de trois (3) étages du bâtiment principal projeté alors que la réglementation en vigueur autorise une hauteur maximale de deux étages et demie (2½);

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

**DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 15<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019).**



Matthieu Ledoux, CPA, CGA  
Directeur général et secrétaire-trésorier